

Barème d'honoraires de l'agence Century 21 Colbert Immobilier

<i>Prix de vente</i>	<i>Honoraires HT</i>	<i>TVA (20%) En pourcentage</i>	<i>Honoraires TTC</i>
Jusqu'à 25 000€	1 666€	334€	2 000 €
de 25 000€ à 99 999€	6,91%	1.39%	8,30%
de 100 000€ à 129 999€	6.5%	1.30%	7,80%
De 130 000€ à 149 999€	6.16%	1.24%	7,40%
De 150 000€ à 169 999€	5.91%	1.19%	7,10%
De 170 000€ à 199 999€	5.41%	1.09%	6,50%
De 200 000€ à 299 999€	5.25%	1.05%	6,30%
De 300 000€ à 499 999€	5%	1%	6%
De 500 000€ à 599 999€	4.58%	0.92%	5,50%
Au-dessus de 600 000€	4.16%	0.84%	5%

➤ *Les honoraires dans le cadre d'un mandat de vente signé, comprennent :*

- *La prise du mandat.*
- *La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente.*
- *La publicité sur tous les supports jugés utiles par l'Agence CENTURY 21 Colbert*
- *La recherche de tous les acquéreurs potentiels.*
- *La réalisation d'un suivi de qualité.*
- *La vérification de la faisabilité du projet (dans la mesure des investigations autorisées par la Loi).*
- *Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements.*
- *Les visites du bien par les acquéreurs potentiels.*
- *Les aides à l'ajustement du prix.*
- *L'assistance au compromis de vente.*
- *L'assistance à l'acte de vente.*

Les honoraires Transaction sont généralement à la charge du Vendeur.